

Une voix: Vous n'êtes pas seul!

M. Lambert (Bellechasse): Non je ne suis pas tout seul, mais je suis un individu parmi d'autres, pas plus que toi, tu es un individu seulement parmi d'autres.

Une voix: On a été élu . . .

Une voix: Je n'ai pas été élu comme indépendant, j'ai été élu comme créditiste.

M. Lambert (Bellechasse): L'honorable député m'a justement ouvert une porte. Tous les députés de la Chambre ont été élus le 22 mai grâce à un bulletin de vote utilisé par les électeurs. Il y avait le choix entre des candidats des divers partis, et à la suite du nom du candidat était inscrit le nom du parti auquel il appartenait, en vertu d'une loi du Parlement, et la loi électorale est la même pour tous les partis politiques et pour tous les Canadiens.

Alors, moi je demande bien respectueusement qu'on fasse preuve dans ce Parlement qu'on la veut l'harmonie. Je l'ai dit au début de mes remarques, c'est une journée mémorable, et si on refuse au député de Beauce (M. Roy) le droit de prendre part aux débats tel que ça a toujours été fait dans le passé à cette étape-ci, eh bien, on va avoir fait un faux pas, et ça va être malheureux au moment où on fait des efforts à travers tout le Canada pour conserver ce pays dans l'harmonie, de travailler à le développer davantage et de céder à nos enfants un Canada dans lequel il fait bon vivre. Il ne faut pas faire exprès pour indisposer et donner des armes à ceux-là qui veulent absolument le détruire.

C'est très grave cette situation, et ce sera interprété de cette façon aujourd'hui. Or, je demande respectueusement à tous mes collègues de la Chambre, je demande à la présidence, vu les arguments que j'ai apportés, vu la décision, vu la tradition au Parlement, eh bien, mon Dieu, qu'on laisse le député de Beauce s'exprimer selon la tradition comme par le passé; de cette façon, vous pouvez être assuré d'une chose, que le Parlement sortira grandi de cet imbroglio et tous les Canadiens vont nous considérer comme des gens responsables.

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) a invoqué le Règlement, et il va sans dire qu'il a été reçu par la présidence cet après-midi.

J'accepte entièrement ses arguments au sujet des précédents. J'ai étudié prudemment les précédents particuliers qu'il a utilisés de façon très intelligente en appuyant ses positions devant la Chambre cet après-midi. Mais la difficulté pour moi ne consiste pas simplement à étudier les précédents dans cette situation-ci. Un vote a été tenu hier à la Chambre; une décision a été prise formellement par la Chambre, et il y a eu non seulement une décision sur une motion relative à la procédure mais une déclaration précise du Président du Conseil privé, une déclaration précise du leader du Nouveau parti démocratique, enfin une déclaration précise, et j'ai le texte en

L'Adresse—M. Broadbent

main, dans le compte rendu officiel des Débats d'hier: les déclarations précises sur la motion touchant à la position actuelle du Parti Crédit Social du Canada à la Chambre. Alors, quels que soient les précédents établis, je dois toujours accepter la décision prise par la Chambre. A mon avis, ce serait aller à l'encontre de la décision de la Chambre et renverser singulièrement la décision prise hier.

Voilà pourquoi je n'ai pas donné la parole cet après-midi, pendant la période des questions orales à l'honorable député de Beauce (M. Roy) tout de suite après le chef du Nouveau parti démocratique, mais plus tard. Il s'agissait de démontrer clairement que c'est toujours le privilège et le droit de chaque député à la Chambre de participer au débat. Et ce n'est pas seulement une question de privilège mais de droit de l'honorable député de Beauce ou de l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) de participer aux discussions pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

C'est le droit de chaque député. Il y a des limitations dans le sens mathématique, il va sans dire. Mais c'est le droit de chaque député de participer au débat. Alors, demain, peut-être, après certains autres députés, ce sera, à mon avis, le droit de l'honorable député de Beauce, comme celui de tous les autres députés, de participer au débat. C'est pour cette raison que, cet après-midi, j'ai donné la parole à l'honorable député de Beauce pendant la période des questions orales comme à un simple député, comme à tous les autres députés de la Chambre mais pas comme à un chef de parti.

Au sujet de la décision prise à la Chambre, hier, je ne pourrais aller à l'encontre de cette décision et donner un statut au Parti Crédit Social du Canada à la Chambre qui a été refusé par une décision formelle, et non seulement par une décision portant sur la procédure, mais par une décision présentée en ces mots, et je cite le président du Conseil privé:

● (1750)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat mais je tiens à préciser qu'une importante question de principe est en jeu. C'est dans cet esprit que la motion a été présentée. Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont exposé très clairement les principes, me semble-t-il. Il est inutile d'y revenir. En tant que leader du gouvernement à la Chambre il m'incombe de préciser qu'étant donné le principe en jeu, nous n'appuierons pas cet amendement.

Je voudrais répéter les instances de deux autres députés. Voici ce qu'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre:

Si nous votons là-dessus aujourd'hui—il semble se dégager un consensus contre cette motion—vous aurez alors à tenir compte, monsieur l'Orateur, du fait qu'à la première occasion où cette question aura été soulevée, la Chambre aura décidé que nous ne devrions pas accorder à un groupe de cinq députés le statut de parti reconnu.

Quant au leader de l'opposition à la Chambre, il a dit:

Si l'on avait inclus dans la motion un membre du Crédit social, cela impliquerait du même coup que la Chambre des communes, à supposer qu'elle approuve cet amendement, accorderait à ce groupe et particulièrement au chef de ce groupe, une importance égale à celle du chef de l'opposition (M. Trudeau) et au chef du Nouveau parti démocratique.